FLIP
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 5 RUE ALEXANDRE ARNAUD
44120 VERTOU
753 677 061 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE LA GÉRANCE DU 6 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le six juin,
Au siège social,

Le soussigné Olivier MASSE, Gérant de la Société FLIP, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 5 000 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 5 Rue Alexandre Arnaud, 44120 VERTOU au 37 impasse Alfred Kastler, 44115 HAUTE-GOULAINE, à compter du 1er juillet 2025, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 37 impasse Alfred Kastler - 44115 HAUTE-GOULAINE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le Gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur **Olivier MASSE** Gérant et associé unique	*Signature :* Olivier MASSE Certified by yousign